

Bonjour,

Après vérification des dispositions applicables, les recommandations relatives à la pratique de nos activités du 15 décembre sont encore d'actualité avec cependant quelques petits ajustements à la marge. Bien entendu, elles doivent s'inscrire dans la limite du couvre-feu 20h00 – 6h00 (ou 18h00 - 6h00, selon les départements).

POUR NOTRE FÉDÉRATION, les rappels suivants sont nécessaires :

1. **Pratique ADULTE MAJEUR : toujours limitée à 6 personnes (décret en vigueur).**
2. **Pratique des MINEURS encadrée par un éducateur fédéral ou professionnel : 12 jeunes et 2 encadrants (décret et règle fédérale).**
3. **Pour les réunions structures qui ont un caractère obligatoire et essentiel (AG – Bureau- Commissions...) : voie dématérialisée RECOMMANDÉE ; Si PRÉSENTIELLE, respect strict du décret et des gestes barrières (port du masque obligatoire – aération de la salle – un mètre de distance entre les personnes – gel hydro alcoolique) et respect du couvre-feu.**
4. **Sessions de formation : la partie théorique doit être à distance – la partie pratique peut se faire dans l'espace public dans le respect des recommandations pour la pratique, avec une limitation à 6 personnes avec les intervenants.**

Merci de bien vouloir relayer ces informations le plus largement possible.

Les documents sont téléchargeables dans l'espace fédéral licenciés et structures par le chemin suivant :
"Gestion documentaire/Direction technique nationale/coronavirus".

Cordialement,



Isabelle Gautheron
Directrice technique nationale

+ 33 (0)1 56 20 88 90
i.gautheron@ffvelo.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand - CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

www.ffvelo.fr

www.veloenfrance.fr